



Cher client,

En vigueur le 1er mars 2021

Les suppléments aériens sont les suivants:

Supplément d'assurance aérienne (AIS): 0,06 cents/lb

NavCan (NAV): 5 %

Supplément pour fatigue du pilote (PFS): 10,4 %

Ces suppléments s'appliquent à tous les envois de fret aérien transitant par notre système et apparaîtront sous la mention NAV/PFS sur votre facture.

Nous vous remercions de votre fidélité et nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.

Cordialement,

ATS Healthcare